

Covid-19. En Mayenne, la distribution aux enseignants de masques potentiellement toxiques suspendue

Le syndicat des enseignants Snudi-FO 53 a lancé, mardi 13 octobre 2020, une procédure d'alerte départementale « face à l'absence de réponse » de la direction académique sur une éventuelle toxicité des substances contenues dans les masques fournis par le ministère de l'Éducation Nationale. La distribution a depuis été suspendue.

Mardi 13 octobre 2020, la fédération mayennaise du syndicat Force ouvrière a lancé une [procédure d'alerte au sujet des masques de marques Dim](#) distribués aux enseignants. Le syndicat avait fait part « **dès le mois de septembre** » à la [Direction académique des services de l'Éducation Nationale](#) (Dasen) de son inquiétude sur la composition de ces masques. Ils sont traités à la zéolite d'argent et à la zéolite de cuivre.

« Susceptibles de nuire à la fertilité »

FO s'appuie notamment sur l'Agence européenne des produits chimiques, qui décrit, selon le syndicat, « **la zéolite d'argent comme très toxique pour les organismes aquatiques et entraînant des effets néfastes à long terme susceptibles de nuire à la fertilité.** »

Après le confinement, fin mai, tous les professeurs mayennais du public et du privé avaient, en effet, été dotés de masques Dim et Corèle, à part à peu près égale.

Contraint de mener une enquête immédiate

Sans réponse satisfaisante de la Dasen, le syndicat a décidé d'ouvrir une procédure d'alerte. Un courrier a également été envoyé à la préfecture de la Mayenne. Cette procédure contraint l'administration à mener une enquête immédiate, de prendre des mesures pour faire cesser le danger.

Il semblerait que le syndicat ait eu gain de cause puisque l'Éducation Nationale se serait engagée à « **ne plus fournir de masques de la marque Dim, tant que leur innocuité n'était pas démontrée** ». Le réassort dans les collèges et lycées a été stoppé.

« Principe de précaution »

Interpellés sur cette affaire, les services académiques 53 confirment vouloir appliquer le principe de précaution. « **Après l'alerte syndicale, nous avons fait remonter l'information au niveau académique et à la préfecture,** confirme Marc Vauléon, secrétaire général. **Cela dit, la société Dim, déjà montrée du doigt par ailleurs, a publiquement démenti la toxicité de ces masques, avec des études à l'appui. Ces derniers répondent aux normes sanitaires en vigueur.** »

Des masques Corèle en attendant

Et Marc Vauléon d'ajouter : « **En attendant le feu vert hiérarchique, nous distribuerons d'autres masques Corèle, dont la qualité sanitaire n'est pas démentie, aux collèges et lycées de Mayenne, car les enseignants du 1^{er} degré en disposaient déjà. Nous avons les stocks nécessaires pour le faire.** » La rentrée des vacances de la Toussaint se fera donc exclusivement avec des masques dénués de suspicion.

Nocifs ou pas, les masques ne sont plus distribués

Snudi-FO 53 a lancé, mardi 13 octobre, une procédure d'alerte sur une éventuelle toxicité des masques fournis par le ministère de l'Éducation Nationale. La distribution a depuis été suspendue.

Mardi 13 octobre, la fédération mayennaise du syndicat Force ouvrière a lancé une procédure d'alerte au sujet des masques de marques Dim distribués aux enseignants.

Le syndicat avait fait part « **dès le mois de septembre** » à la Direction académique des services de l'Éducation Nationale (Dasen) de son inquiétude sur la composition de ces masques. Ils sont traités à la zéolite d'argent et à la zéolite de cuivre.

« Susceptibles de nuire à la fertilité »

FO s'appuie notamment sur l'Agence européenne des produits chimiques, qui décrit, selon le syndicat, « **la zéolithe d'argent comme très toxique pour les organismes aquatiques et**

entraînant des effets néfastes à long terme susceptibles de nuire à la fertilité. »

Après le confinement, fin mai, tous les professeurs mayennais du public et du privé avaient, en effet, été dotés de masques Dim et Corèle, à part à peu près égale.

Contraint de mener une enquête immédiate

Sans réponse satisfaisante de la Dasen, le syndicat a décidé d'ouvrir une procédure d'alerte. Un courrier a également été envoyé à la préfecture de la Mayenne. Cette procédure contraint l'administration à mener une enquête immédiate, de prendre des mesures pour faire cesser le danger. Il semblerait que le syndicat ait eu

gain de cause puisque l'Éducation Nationale se serait engagée à « **ne plus fournir de masques de la marque Dim, tant que leur innocuité n'était pas démontrée** ». Le réassort dans les collèges et lycées a été stoppé.

« Principe de précaution »

Interpellés sur cette affaire, les services académiques 53 confirment vouloir appliquer le principe de précaution. « **Après l'alerte syndicale, nous avons fait remonter l'information au niveau académique et à la préfecture**, confirme Marc Vauléon, secrétaire général. **Cela dit, la société Dim, déjà montrée du doigt par ailleurs, a publiquement démenti la toxicité de ces masques, avec des études à**

l'appui. Ces derniers répondent aux normes sanitaires en vigueur. »

Des masques Corèle en attendant

Et Marc Vauléon d'ajouter : « **En attendant le feu vert hiérarchique, nous distribuerons d'autres masques Corèle, dont la qualité sanitaire n'est pas démentie, aux collèges et lycées de Mayenne, car les enseignants du 1^{er} degré en disposaient déjà. Nous avons les stocks nécessaires pour le faire.** » La rentrée des vacances de la Toussaint se fera donc exclusivement avec des masques dénués de suspicion.

Mathieu CHARRIER
et Jean-Loïc GUERIN.